

Association Astro Météo Franco Suisse 30 chez Madame la présidente LAGNAU Vanessa
Adresse : 11 ,rue du Cadran.
Code postal et Ville : 30800 St Gilles (France).



Procès-verbal de l'assemblée générale constitutive du 18/03/2019.

Le 18/03/2019 à 22heures, les fondateurs de l'association Astro Météo Franco Suisse 30 se sont réunis en assemblée générale constitutive au siège social 11,rue du Cadran 30800 St Gilles(France).

Sont Présents :

Dimitri PAQUIER, Vanessa LAGNAU, Brigitte PAQUIER.

Sont Excusés :

Beatrice PAUL, Thibaud PAQUIER, Melinda BAPTISTE, Chantal BLANCHER, Vincent HALGRAIN.

*L'assemblée générale désigne LAGNAU Vanessa et PAQUIER Dimitri en qualité de présidente et du coprésident de séance et PAQUIER Dimitri en qualité de secrétaire de séance.
Le président et le coprésident de séance met à la disposition des présents le projet de statuts de l'association et l'état des actes passés pour le compte de l'association en formation.*

Puis il rappelle que l'assemblée générale constitutive est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- présentation du projet de constitution de l'association ;*
- présentation du projet de statuts ;*
- adoption des statuts ;*
- désignation des premiers membres du conseil (1) ;*
- reprises des actes passés pour le compte de l'association en formation (1) ;*
- pouvoirs en vue des formalités de déclaration et publication.*

Enfin, le président et le coprésident expose les motifs du projet de création de l'association et commente le projet de statuts. Ils ouvrent la discussion. Un débat s'instaure entre les membres de l'assemblée.

Statut de l'association Astro Météo Franco Suisse 30 :

- **ARTICLE 2 – BUT OBJET**
- **ARTICLE 3 – SIEGES SOCIAL**
- **ARTICLE 4 – L'ADRESSE DE GESTION**
- **ARTICLE 5 – DUREE**
- **ARTICLE 6 – COMPOSITION**
- **ARTICLE 7 – ADMISSION**
- **ARTICLE 8 – MEMBRES – COTISATIONS**
- **ARTICLE 9 – FONCTIONNEMENT – ET GESTION DE L'ASSOCIATION**
- **ARTICLE 10 – RADIATIONS**
- **ARTICLE 11 – RESSOURCES**
- **ARTICLE 12 – ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**
- **ARTICLE 13– ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**
- **ARTICLE 14 – ORGANES DIRIGEANTS ET ATTRIBUTIONS DU PRESIDENT ET DU COPRESIDENT.**
- **ARTICLE 15 – LE BUREAU**
- **ARTICLE 16 – INDEMNITES**
- **ARTICLE 17 – REGLEMENT INTERIEUR**
- **ARTICLE 18 – DISSOLUTION**
- **ARTICLE 19– LIBERALITES :**

Après quoi, personne ne demandant plus la parole, le président et le coprésident met successivement aux voix les délibérations suivantes.

*1ère délibération : L'assemblée générale adopte les statuts dont le projet lui a été soumis.
Cette délibération est adoptée à l'unanimité.*

Voté et adopté à l'unanimité par tout les membres présent .

2ème délibération : L'assemblée générale constitutive désigne en qualité de premiers membres du bureau.

L'association se compose de :
a) Présidente : LAGNAU Vanessa.
b) Coprésident : PAQUIER Dimitri.
c) Secrétaire : PAQUIER Dimitri.
d) Trésorière : BLANCHER Chantal.

Voté et adopté à l'unanimité par tout les membres présent.

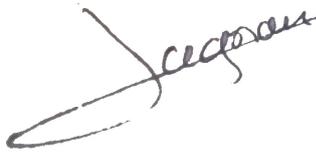
Conformément aux statuts, cette désignation est faite pour une durée expirant lors de l'assemblée générale qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 18.03.2019 pour l'assemblée général annuelle et pour l'assemblée général annuelle et le renouvellement des membres du bureau le 18.03.2020.

(Les membres du bureau ainsi désignés acceptent leurs fonctions.)

Fin de séance part la présidente à 22h55

« Fait à St Gilles, le 18/03/2019 »

La Présidente Mme LAGNAU Vanessa :

Handwritten signature of Vanessa Lagnau in black ink, written in a cursive style.

Le Secrétaire M PAQUIER Dimitri :

Handwritten signature of Dimitri Paquier in black ink, written in a cursive style.